1er février 2002 **02.301**

Question Isabelle Opan-Du Pasquier

Ritaline: excès de zèle?

Les députés ont récemment été alertés par une enseignante genevoise d'une forte augmentation de prescriptions de Ritaline à des enfants en âge scolaire.

Or, nous apprenons que le rapport n'est pas encore déposé, ce qui nous dispense momentanément de demander au Conseil d'Etat quelles mesures il envisage.

Par contre, cette intervention met le doigt sur un certain nombre de processus.

1. Les problèmes de santé publique évoluent. Quelle est la réflexion (permanente) du Département de la justice, de la santé et de la sécurité pour faire évoluer les priorités? L'analyse des risques permet-elle de prendre à bras le corps la lutte contre de nouveaux risques et, dans un même temps, d'en abandonner d'autres?

2. De telles analyses sont-elles fréquentes?

3. Quel est le traitement "normal" d'un tel rapport? Qui l'analyse? Qui fait des propositions? Le Conseil de santé est-il saisi? Est-il proposé aux députés?

4. La collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est-elle fructueuse en terme de santé publique? Y a-t-il une collaboration dans ces domaines avec les cantons voisins?